



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°31-2016-047

PUBLIÉ LE 22 FÉVRIER 2016

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

31-2016-02-18-001 - Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction départementale de la protection des populations de la Haute-Garonne (compétences administratives) (2 pages)	Page 3
31-2016-02-22-002 - COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL / Ordre du jour du jeudi 25 février 2016 (2ème réunion pour un dossier faute de quorum à la réunion du 18 février) (1 page)	Page 6
31-2016-02-22-001 - COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL / Ordre du jour jeudi 3 mars 2016, à 10 heures (1 page)	Page 8

Préfecture Haute-Garonne

31-2016-02-18-001

Arrêté portant délégation de signature aux agents de la
direction départementale de la protection des populations
de la Haute-Garonne
(compétences administratives)

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction départementale de la protection des populations

N° 31-2016-37

Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction départementale de la protection des populations de la Haute-Garonne (compétences administratives)

Le directeur départemental de la protection des populations de la Haute-Garonne,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret en conseil des ministres du 17 décembre 2015 nommant M. Pascal MAILHOS, préfet hors classe, préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires ayant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 mai 2013 nommant Mme Carol BUY, directrice départementale adjointe de la protection des populations de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2014 renouvelant dans ses fonctions M. Philippe RIOU, directeur départemental de la protection des populations de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} janvier 2016 portant délégation de signature à M. Philippe RIOU, directeur départemental de la protection des populations de la Haute-Garonne ;

Sur proposition du secrétaire général de la direction départementale de la protection des populations de la Haute-Garonne,

Arrête :

Art. 1^{er}. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe RIOU, directeur départemental de la protection des populations de la Haute-Garonne, délégation est donnée à Mme Carol BUY, directrice départementale adjointe, à l'effet de signer l'ensemble des actes d'administration relevant des attributions et compétences de la direction.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe RIOU, directeur départemental de la protection des populations de la Haute-Garonne, délégation est donnée à :

- Monsieur Jean-Luc VETTORETTI, secrétaire général,
- Madame Michèle EYMERY, chef du pôle « sécurité, qualité, loyauté des produits et services »,

- Monsieur Frédéric GUILLOT, chef de service « qualité, sécurité des consommateurs »,
- Madame Anne-Joëlle HARTIG, chef de service « sécurité sanitaire des aliments »,
- Madame Anne THINET, chef du service « santé, protection animale, protection de l'environnement »,
- Madame Martine VAYNE, chef du service « protection économique des consommateurs »,

à l'effet de signer :

- 1° Les actes d'administration relevant des attributions et compétences de la direction à l'exclusion des décisions individuelles prises en application de l'arrêté du 31 mars 2011 susvisé,
- 2° L'octroi des congés annuels des personnels placés sous leur autorité.

Art. 3. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Carol BUY, Michèle EYMERY, Anne-Joëlle HARTIG, Anne THINET, Martine VAYNE et MM. Jean-Luc VETTORETTI et Frédéric GUILLOT, délégation est également donnée, dans les mêmes conditions, à MM. Michel TOULZE, adjoint du chef du service « santé et protection animale, protection de l'environnement », et Nicolas DELAMBILY, adjoint au chef de service « qualité, sécurité des consommateurs » ainsi qu'à Mmes Chantal HÉRAUT, adjointe du chef du service « protection économique des consommateurs » et Sonia KAEUFFER, responsable au poste frontalier du Sivep de Toulouse-Blagnac, à l'effet de signer les actes d'administration délégués à l'article 2.

Art. 4. – L'arrêté préfectoral n° 31-2016-11 du 4 janvier 2016 est abrogé.

Art. 5 – Le directeur départemental de la protection des populations de la Haute-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le 18 février 2016

Philippe RIOU



Préfecture Haute-Garonne

31-2016-02-22-002

**COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL / Ordre du jour du
jeudi 25 février 2016 (2ème réunion pour un dossier faute
de quorum à la réunion du 18 février)**



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture

Direction des relations avec les collectivités locales

Bureau de l'aménagement commercial
et de l'utilité publique

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

JEUDI 25 FEVRIER 2016 à 9 H 30

Salle Comminges

9 h 30 AFFAIRE N°1 : Dossier 15/1254

Extensions d'un supermarché et d'un drive à l enseigne « INTERMARCHE » à GRATENTOUR

- Surface de vente à créer : 2 650 m² (soit +704 m²)
- Drive : 60 m² (2 pistes de ravitaillement, soit + 2 m²) et + 25 m² (stockage)

Demandeur : SCI CAMELIA (M. Matthieu BIDAN) en qualité de propriétaire

Préfecture Haute-Garonne

31-2016-02-22-001

COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL / Ordre du jour
jeudi 3 mars 2016, à 10 heures

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture

Direction des relations avec les collectivités locales

Bureau de l'aménagement commercial
et de l'utilité publique

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

JEUDI 3 MARS 2016 à 10 H 00

Salle Lauragais

10 h 00 AFFAIRE N° 1 :

Création d'un ensemble commercial à PINS-JUSTARET

- Surface de vente à créer : 3 299 m² (dont un supermarché de 2 499 m² et 4 boutiques pour 800 m²)

Demandeur : Société **PACFA SAS** (M. Patrick LAFFORGUE) en qualité de futur propriétaire

10 h 20 AFFAIRE N° 2 :

Extension d'un supermarché à l enseigne « INTERMARCHE » à CUGNAUX

- Surface de vente à créer : 615 m² (soit un total de 4 300 m² après extension)

Demandeurs : **SAS CAPITOLE 2000** et **SAS MARINA** (Madame Elisabeth CAZAUX) en qualité respectivement de propriétaire des constructions et d'exploitant

10 h 40 AFFAIRE N° 3 :

Créations d'un supermarché et d'un drive à l enseigne « INTERMARCHE » à SAINT-PAUL-SUR-SAVE

- Surface de vente à créer : 2 025 m²
- Drive : 46 m² (2 pistes de ravitaillement)

Demandeur : **IMMOBILIÈRE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES** (Madame Nathalie DORGAN) en qualité de futur propriétaire

11 h 00 AFFAIRE N° 4 :

Création d'un drive à l enseigne « E. LECLERC » à FRONTON

- Drive : 60 m² (3 pistes de ravitaillement)

Demandeurs : **SAS VILDI PARTICIPATION** (Monsieur Franck LAPLANCHE) et **SCI IMPALA** (Monsieur Patrick CAMMAS) en qualité respectivement de locataire futur exploitant et de promoteur, propriétaire du terrain

11 h 20 AFFAIRE N° 5 :

Extension d'un magasin à l enseigne « INTERSPORT » à ESTANCARBON

- Surface de vente à créer : 299,49 m² (soit un total de 1 603,87 m² après extension)

Demandeur : **SAS FAN ICA SPORT** (Madame Stéphanie RODRIGUEZ) en qualité d'exploitant